

Service technique Route de Fribourg 5 Case postale 7O 1726 Farvagny Téléphone Télécopie O26 552 59 O6 O26 552 59 OI

technique@commune-gibloux.ch

Règlement d'utilisation spécifique

COMPLEXE SCOLAIRE ET SPORTIF A ESTAVAYER-LE-GIBLOUX

A. Prescriptions particulières

1. Règlement général concernant les salles de la Commune de Gibloux

Le règlement général fait foi et s'applique à toutes les infrastructures mises en location par la Commune de Gibloux. Les dispositions qui suivent s'appliquent uniquement à la salle concernée.

2. Matériel technique

Les micros, la sonorisation et le beamer sont à disposition dans la demande de location. Du matériel supplémentaire est disponible dans le formulaire complémentaire.

3. Utilisation des salles

Les élèves des écoles ne sont pas autorisés à entrer dans la salle avant l'arrivée de l'enseignant(e), du moniteur ou de la monitrice. Le responsable ne quittera les locaux qu'après le départ de tous les élèves.

Pour l'utilisation sportive, les usagers de la salle de sport doivent porter des chaussures adaptées non marquantes, lesquelles seront utilisées en salle uniquement (chaussures de football et d'athlétisme interdites).

A la fin de chaque période, le matériel et les engins doivent être remis en place. Toute défectuosité (matériel, sol, etc.) sera signalée au personnel communal, afin que la réparation soit faite dans les meilleurs délais. Le matériel défectueux sera retiré jusqu'à sa réparation.

Tout jeu susceptible de causer des dommages est interdit. Le football en salle ne se pratiquera qu'avec des ballons spécialement prévus à cet effet (revêtement en feutre).

Lors des leçons, répétitions et autres entraînements, la salle doit être libérée au plus tard à 23 h 00.

De manière générale, pendant la période scolaire, il n'est pas possible de louer la salle les jours ouvrables avant 16h.

Les talons-aiguilles sont strictement interdits à l'intérieur de la halle de gym.

L'utilisation de la machine à laver la vaisselle et la machine à café vous sera montrée par la préposée au constat lors de la remise des clefs.

4. Nettoyage lors de manifestations

Le locataire est tenu de rendre les locaux, le mobilier et les accessoires dans l'état où il les a reçus. La remise en ordre après l'utilisation comporte en particulier l'obligation de débarrasser de tout matériel les locaux loués, ainsi que de balayer. Tout matériel utilisé doit être rangé.

Le matériel et les produits de nettoyage sont mis gratuitement à la disposition du locataire. L'office n'est pas équipé de : linges, pattes à vaisselle, éponges, sacs poubelles et de liquide pour la vaisselle.

Le nettoyage et la remise en ordre après la manifestation comportent en particulier l'obligation de :

- balayer la grande salle ;
- nettoyer et débarrasser l'office de tout matériel l'office (sol, plans de travail, frigos);
- débarrasser les WC de tout déchet ;
- débarrasser tous les déchets, les ordures ménagères ainsi que les déchets recyclables (verre, PET, papier, etc.).
- nettoyer et ranger les tables et chaises selon les instructions du personnel communal.

Si les locaux ne sont pas rendus propres, ils seront nettoyés par le personnel communal et facturés au prix de **50.- CHF/heure**.

5. Machine à café

La machine La machine à café Nano est disponible sur demande auprès du personnel communal.

Prix du café : CHF. 1.00 (y compris café, sucre, crème, gobelet,...)

6. Dépôt de garantie

Tous locataires, à l'exception des sociétés locales, sont dans l'obligation d'effectuer un dépôt de CHF. 500.00 lors de la remise des clefs. Ce dépôt sera restitué lors de la reprise des locaux, si aucun dégât n'a été constaté.

7. Office

L'utilisation de l'office nécessite une demande d'autorisation spécifique ; sans celle-ci, l'utilisation est interdite

B. Tarifs (CHF)

Gibloux						
Locaux Ioués	Privés	Sociétés sans but lucratif		Entreprises		
		Manifestation publique	Manifestation sans public			
Salle polyvalente+Office	500.00		300.00	900.00		
Office	250.00	GRATUIT	200.00	500.00		
Tarif horaire :Salle+Scène	40.00		40.00	40.00		

Hors Gibloux					
Locaux Ioués	Privés	Sociétés sans but lucratif	Entreprises		
Salle polyvalente+Office	800.00	600.00	1'100.00		
Office	600.00	400.00	800.00		
Tarif horaire :Salle+Scène	60.00	60.00	60.00		

Forfait pour événements **privés** (mariages, anniversaires, repas de familles, etc.) **valable uniquement le week-end** du <u>samedi de 08h00 au dimanche à 12h00</u> :

■ Gibloux CHF 650.00

■ Hors Gibloux CHF 1'000.00

Pour toutes les autres locations : la location va de 8h00 du matin au lendemain à 8h00.

Approuvé par le Conseil communal le 27 août 2018, modifié le 18 mars 2019